

Communication N° 11 - 2017 au Conseil communal

Séance du 21 juin 2017

Modernisation de la gare de Pully Nord pour les voyageurs et les personnes à mobilité réduite

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Cette communication a pour but d'informer votre Conseil des travaux qui seront prochainement réalisés par les CFF à la gare de Pully Nord. En effet, les accès aux quais et aux trains seront bientôt modernisés, de telle façon qu'ils répondront pleinement aux besoins des personnes à mobilité réduite.

Lesdits travaux, consistant à rehausser les quais et à réaménager les accès à ces derniers conformément aux exigences de la Loi sur l'égalité pour les handicapés (ci-après LHand), seront entrepris durant l'été 2018. C'est en tout cas le calendrier prévu à ce jour par les CFF qui mettent ce projet à l'enquête publique, du 14 juin au 13 juillet 2017.

La Municipalité soutient fortement ce projet. La gare de Pully Nord est utilisée chaque jour par près de 1'500 voyageurs et sa fréquentation est appelée à augmenter. Densification du territoire et amélioration de l'offre de transports publics autour de la gare de Pully, ou encore évolution des habitudes de mobilité sont autant de facteurs qui devraient contribuer à cette hausse.

Qu'elles émanent du Conseil communal, d'associations de quartier ou simplement d'usagers, les sollicitations avaient été nombreuses pour demander la modernisation de cette gare.


La Municipalité est intervenue à plusieurs reprises auprès des CFF ces dernières années pour relayer ces demandes dans le but que ces travaux soient réalisés à la plus brève échéance possible.


Elle se réjouit donc aujourd'hui de constater que les CFF ont pris la décision d'entamer cette modernisation sans plus attendre, en l'intégrant à une série d'autres mesures planifiées en 2018 le long de la ligne de Berne, entre Lausanne et Puidoux.


Les travaux doivent commencer en juillet 2018. Ils comprendront principalement le rehaussement des quais 1 et 2 et la modification de la rampe d'accès au quai 1 afin d'obtenir une pente conforme aux exigences de la LHand, ainsi que la création d'un ascenseur pour l'accès au quai 2. Le montant de ces travaux, qui doivent durer environ 6 mois, s'élève à 4.5 millions de francs.

Avant la mise à l'enquête, comme la loi l'exige, les CFF avaient marqué par un piquetage, entre le 6 et le 9 juin 2017, les modifications requises par l'ouvrage projeté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner

Pully, le 21 juin 2017